

0229390001 000200001 000001 054231 155322 260110 002143



00812 PCVL177 00920



VOTRE CONSEILLER

Pierre Delbrel
Tel.: 06 02 00 50 80



VOTRE AGENCE

Lacapelle Marival
88 Route De Figeac
46120 Lacapelle Marival
05 65 11 00 74



VOS CONTACTS

Internet :
www.credit-agricole.fr/ca-nmp
Filservice : 098 098 18 18
(numéro non surtaxé)
Email : contact@ca-nmp.fr
Votre Appli : Ma Banque

MME GIETHLEN LAURE
RUE DU DOMAINE
46120 LACAPELLE MARIVAL

INFORMATION ANNUELLE SUR VOTRE CARRÉ BLEU

MME GIETHLEN LAURE

Madame,

Nous vous adressons votre relevé annuel. Il vous permet de suivre l'évolution de votre Carré Bleu n° 01318164777.

Votre contrat Carré Bleu est un produit composé d'un Plan d'Épargne Logement (PEL) et d'une série de Dépôts à terme.

Bien à vous,

Pierre Delbrel
Votre Conseiller

ANCIEN SOLDE PEL AU 31.12.2024 : 0,00 Euros

NOUVEAU SOLDE PEL AU 31.12.2025 : 4 175,15 Euros

Infos +

Les sommes inscrites sur votre Carré Bleu sont protégées par la Garantie des dépôts dans la limite du plafond défini par la loi (www.garantiedesdepots.fr)



DÉTAILS DES OPÉRATIONS du 01.01.2025 au 31.12.2025

Date Opération	Nature des Opérations	Date Valeur	Débit	Crédit
07.08.2025	VIREMENT PERIODIQUE	15.08.2025		1 520,00
07.08.2025	VERSEMENT M.OU MME GIETHLEN DIDIER	15.08.2025		1 120,41
14.11.2025	VIREMENT COMPTE A TERME ECHU	15.11.2025		1 520,00
31.12.2025	INTERETS DE L'ANNEE	01.01.2026		21,03
31.12.2025	PRLV NOUVEAU PRELEVEMENT SOLIDARITE	01.01.2026	1,57	
31.12.2025	PRLV REMBOURSEMENT DETTE SOCIALE	01.01.2026	0,10	
31.12.2025	PRLV CONTRIB. SOCIALE GENERALISEE	01.01.2026	1,93	
31.12.2025	PRLV PRELEVEMENT SERVANT D ACOMPTE	01.01.2026	2,69	
ÉCHÉANCES DES DÉPÔTS À TERME* AU 31.12.2025				19 852,06
VALORISATION DU CARRE BLEU AU 31.12.2025				24 027,21

Informations de votre contrat Carré Bleu

Montant de la souscription : 24 000,00 EUR
Durée du contrat : 04 ans
Date de souscription : 15.08.2025
Taux de rémunération : 2,45 % (Taux du PEL : 1,75 %)

* Échéances des dépôts à terme restant à verser sur le PEL

Rappel réglementation PEL souscrit depuis le 01.01.2018 :

Pour les personnes physiques résidentes en France, les intérêts du PEL sont soumis à l'impôt sur le revenu à un taux forfaitaire (ou sur option irrévocable au moment de la déclaration de revenus, au barème progressif applicable au foyer fiscal) ainsi qu'aux prélèvements sociaux. Les prélèvements fiscaux et sociaux sont recouvrés annuellement lors de l'inscription en compte des intérêts, et à la clôture sur les intérêts courus depuis la dernière capitalisation.

La prime d'État en cas de réalisation d'un prêt Plan Épargne Logement a été supprimée.

Au-delà d'une durée de 5 ans après la venue à terme du PEL et en l'absence de retrait des fonds, le contrat se transforme en Compte sur Livret Ordinaire. Cette transformation entraînera la perte de vos droits à prêt épargne logement.